

Chers Amis,

Trop, c'est trop. Elle a bon dos, la maladie mentale.

Faut-il encore une fois pousser une gueulante pour être entendus ou bien allons-nous encore une fois parler dans le désert?

La colère nous fait bouillir quand les décideurs politiques et les médias mettent sur le compte de la maladie mentale les attentats terroristes ou, hier encore, dans la bouche de Trump, le massacre de Las Vegas. Si ces allégations ne faisaient que cacher la cécité de ces gens-là et l'absence d'analyse qui leur fait ignorer les faillites de la société, ça serait embêtant, mais pas si grave que ça.

Faillite quand l'islamisme recrute dans la misère des banlieues, le sentiment de révolte et d'être laissé pour compte, le désespoir face à l'absence de repères qui fait que les jeunes se tournent vers des illusions homicides. Faillite face à une culture de la violence dont la sacralisation des armes à feu, aux Etats Unis n'est que la face immergée de l'iceberg. Culture où la seule "valeur" est la recherche du profit individuel.... Et tant pis pour la solidarité.

Elle a bon dos, alors, la maladie mentale! On lui met tout sur le dos. C'est la cause que l'on donne au comportement des criminels, et les sottises de Fort Boyard passent pour des enfantillages.

Mais a-t-on conscience, seulement une minute, des dégâts que cela fait? A-t-on conscience que c'est de nos vies dont ils parlent, nos vies de personnes qui souffrent et que toutes ces allégations transforment en démons dans l'esprit du public. Oui, cela renforce grandement la peur du fou, au lieu de développer la solidarité à l'égard des personnes en souffrance psychique, que cette souffrance rend démunis. Nous ne le dirons jamais assez. Il faut donner aux associations d'usagers les moyens de défendre leur cause. C'est le devoir d'un Etat moderne.

Certes des réponses existent, comme le prouve la visite, ces jours-ci en France de Mme Catalina Devandas, Rapporteuse spéciale de l'ONU pour l'application de la Convention de l'ONU des Droits des Personnes Handicapées, comme en témoigne le développement des possibilités des personnes de confiance, ce que nous préconisons depuis...20 ans!

Mais ces mesures sont-elles effectives? Notre anxiété est réelle, quand on assiste à la disparition des emplois aidés, outil indispensable tant pour les personnes en précarité que pour les associations démunies de moyens. Notre anxiété est réelle quand nous voyons le Ministère plus mobilisé pour le développement d'un réseau de pairaidants destiné à seconder et conseiller les professionnels que pour développer un mouvement autonome des usagers en santé mentale. Si nous nous réjouissons de voir prochainement la naissance d'un GEM à Lisieux, le retard de l'administration dans sa réponse en Bretagne nous fait souci.

Notre action militante, pour autant ne faiblit pas.

Nous allons déposer auprès de la CNSA, de la FIRAH, de la Fondation de France et du CCAH le rapport final de la recherche-action engagée en octobre 2015. Vous trouverez sur le site le [Rapport intermédiaire de la 2ème année](#) et prochainement ce Rapport final. Un film-reportage de la 2ème année a été réalisé en annexe. Nous prévoyons dans les mois qui viennent de réaliser un film "grand-public" sur le sujet, des guides de bonnes pratiques pour les usagers et les institutionnels sous forme de spot vidéo et une conférence finale de présentation de la recherche 20 juin 2018 dans les locaux du Ministère des Finances.

Nous allons commencer des formations pour les usagers des GEM, en Normandie, Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une convention avec la CNSA.

Nous continuons à porter les demandes et les témoignages. Vous trouverez le témoignage de Mme [Rieux](#). Elle dénonce l'utilisation de la sous-traitance institutionnelle en Belgique et a témoigné auprès de Mme [Devandas](#). Le témoignage de [Carine](#) et la lutte de Michèle Edaine qui porte sa plainte auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. La Commission des affaires européennes au CNCPH (à laquelle nous participons) nous permet de découvrir les législations en matière de tutelle dans d'autres pays européens ([article 12](#)) . Le comité des droits de l'ONU prend parti pour [l'Article 19](#) de la CDPH-ONU.

Vous trouverez enfin sur le site les [actualités](#) l'annonce du parlement Européen des Personnes Handicapées, les programmes d'activité de [l'ECC de PARIS](#) pour les 2 semaines à venir et les informations sur le livre de Claude DEUTSCH: "[je suis fou, et vous?](#)" paru chez Eres en Avril